

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1502

11 juin 2014

SOMMAIRE

A&A Corporation S.à r.l.	72053	Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.	72093
Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	72055	Kern Tech 1	72088
Ability Lubeck Retail S.à r.l.	72054	MEIF DV 1 S.à r.l.	72084
Ability m3 S.à.r.l.	72056	Peinture Putz SA	72050
Actavis, Inc. SCS	72054	Philip Morris Luxembourg	72051
Actavis WC 2 S.à r.l.	72058	R/C Silver Ridge S.à r.l.	72051
Actavis WC 3 S.à r.l.	72059	Relic S.A.	72052
Advent Dahlia (Luxembourg) S.à. r.l.	72084	REMAG (REGIONAL MEILECH AN ACKERBAUGESELLSCHAFT), zivile landwirtschaftliche Gesellschaft	72051
Advent OT (Luxembourg) S.à r.l.	72057	RMF Euro CDO S.A.	72052
AIT Holdco 15 S.à r.l.	72058	RPM Lux Holdco S.à r.l.	72050
Alex-Ander S.A.	72059	RPPSE Soparfi C S.à r.l.	72083
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ...	72055	SB S.A.	72050
Ancestry.com Europe S.à r.l.	72056	Starman (Holdings) S.à r.l.	72083
APPIA General Partner S.à r.l.	72059	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	72068
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	72056	Wole SA	72057
Atalaya Management Luxco S.à r.l.	72058	Wolverton (Luxembourg) S.à r.l.	72052
Athena Apparel Management S.à r.l.	72057	Würzburg Holding S.A.	72053
Audionova Luxembourg S.à r.l.	72084	ZAC Marnach S.A.	72055
Audionova Luxembourg S.à r.l.	72069	Zermattel S.à r.l.	72054
Crommo International S.A.	72053		
Diffusion Benelux Parfumerie SA	72068		
Dotcorp Fine Art S.à r.l.	72096		
HPAM China Property S.à r.l.	72060		

RPM Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 135.777.000,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.355.

—
RECTIFICATIF

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 8 avril 2014 sous le No: L140 058 115

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052023/11.

(140059608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Peinture Putz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 99.454.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 4 avril 2014 à 10.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul PUTZ de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

Il sera remplacé par Monsieur Gil PUTZ, né à Ettelbruck (L) le 22.09.1995, demeurant à L - 9221 Diekirch, 168, Rue Clairefontaine.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014052003/15.

(140058888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

SB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 173.538.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 04 avril 2014:

- transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- acceptation de la démission de Monsieur Benjamin Mimran de son poste d'administrateur de classe A et de Président du conseil d'administration;
- acceptation de la démission de Madame Catherine Koch de son poste d'administrateur de classe B;
- acceptation de la démission de Madame Véronique Marty de son poste d'administrateur de classe B;
- acceptation de la démission de la société A3T S.A. de son poste de commissaire aux comptes;
- nomination de Monsieur Didier Ben Sadoun, né le 30 juillet 1970 à Marseille (France), demeurant au 5, rue Ordre Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe A et de Président du conseil d'administration, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- nomination de Monsieur Marc Schintgen, né le 09 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- nomination de Monsieur Ingor Meuleman, né le 04 juin 1971 à Ninove (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'administrateur de classe B, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- nomination de la société Alpha Expert S.A. (RCS B-88567), avec siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052050/28.

(140059317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014052005/14.

(140059124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

R/C Silver Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.856.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Douwe TERPSTRA, Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour R/C Silver Ridge S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014052015/16.

(140059221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

REMAG (REGIONAL MEILECH AN ACKERBAUGESELLSCHAFT), zivile landwirtschaftliche Gesellschaft, Société Civile.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 9, rue du Merschgrund.

R.C.S. Luxembourg E 1.655.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de partage d'ascendants reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 30 août 2007, numéro 9073 de son répertoire, enregistré à Redange, le 4 septembre 2007, relation: RED/2007/903, ce qui suit:

Monsieur Joseph PAQUET, cultivateur, né à Holtz le 9 avril 1946, et son épouse Madame Marie Louise PLIER, retraité, né à Holtz le 29 mai 1942, demeurant ensemble à L-8820 Holtz, 39, rue Principale,

ont fait donation entre vifs, par préciput et hors parts et en conséquence avec dispense de rapport dans sa succession, à titre de partage anticipé de huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (8.593) parts qu'ils détenaient dans la société "REMAG (REGIONAL MEILECH AN ACKERBAUGESELLSCHAFT), zivile landwirtschaftliche Gesellschaft", avec siège social à L-8373 Hobscheid, 9, Rue du Merschgrund, inscrite au RCSL sous le numéro E 1655,

à leur fils Monsieur Pascal PAQUET, cultivateur, né à Luxembourg le 9 avril 1975, demeurant à L-8820 Holtz, 25, Rue des Champs.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Léonie GRETHEN

Référence de publication: 2014052020/24.

(140059307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Par résolutions prises en date du 27 mars 2014, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052016/13.

(140058954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Wolverton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.528.

Extrait de la résolution prise par les associées en date du 9 avril 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants B, Messieurs Jérôme DEVILLET et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 9.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Wolverton (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014052144/16.

(140059153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.365.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 2 avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour la société

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2014052021/25.

(140059444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Crommo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.566.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- CROMMO INTERNATIONAL SA, avec siège social à L-5887 HESPERANGE, 381 route de Thionville, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 125566

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

Le liquidateur

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014052198/17.

(140059702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

A&A Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.492.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 mars 2014, que Swati JAJODIA, demeurant à Nepeansea Road, 400036 Mumbai, Inde a cédé 100 (cent) parts sociales, qu'elle détenait dans la société A&A CORPORATION S.à r.l., ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152492 à HENLEY TRUST (LUXEMBOURG) S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172533.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A&A Corporation S.à r.l.

Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2014052206/18.

(140060160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Würzburg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.857.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Marie-Thérèse BACHELLERIE et Monsieur François GIRBAUD, 47, rue de Clémenty, CH- 1260 NYON en remplacement de Monsieur Alfonso GARCIA, 5, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg et Monsieur Jean-Christophe BOUCHARD, 5, Rue de Chaillot, F- 75116 Paris.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée accepte la démission de la société FIDEWA AUDIT S.A. et nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société EURAUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, L- 2120 Luxembourg pour établir les rapports des années 2011, 2012 et 2013.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014052145/19.

(140059377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Zermattel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zermattel S.à r.l.

Référence de publication: 2014052146/10.

(140059016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.118.

Il résulte d'une décision du gérant unique que le siège de la Société a été transféré avec effet au 4 février 2014 au 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'actionnaire unique, Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., a comme nouvelle adresse: 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014052212/13.

(140059755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Actavis, Inc. SCS, Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 7.758,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 172.847.

Le nom de la Société a changé:

- Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS se nomme désormais Actavis, Inc. SCS

Suite à ce changement de nom, l'objet social ainsi que le pouvoir de signature figurant sur l'extrait RCS doivent être lu comme suit:

«Indication de l'objet social: L'objet du Actavis, Inc. SCS est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. Le Actavis, Inc. SCS peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et tous autres instruments de dette plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé. Il peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. De plus, il peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine. Le Actavis, Inc. SCS peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Il peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. Le Actavis, Inc. SCS peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. (...)»

«Administrateur(s)/gérant(s):

Régime de signature statutaire: Le Actavis, Inc. SCS sera engagé par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de tout Associé Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour le Actavis, Inc. SCS a été valablement conféré par le ou les Associé(s) Commandité(s) conformément à l'article 10.1. des présent Statuts».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014052216/31.

(140060235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Il résulte d'une décision du gérant unique que le siège de la Société a été transféré avec effet au 4 février 2014 au 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, il résulte d'un contrat de cession de parts sociales que l'entière des parts sociales de la Société sont détenues depuis le 30.03.2010 par A.P. Ability Holdings Limited, une limited liability company de droit chypriote, enregistrée auprès du Register of Companies of Cyprus sous le numéro HE 122098.

Un mandataire

Référence de publication: 2014052210/14.

(140059817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

ZAC Marnach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mars 2014 à Marnach

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Marc REIFF de son poste d'administrateur délégué avec effet à ce jour.

Monsieur Marc REIFF conservera son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2016, Monsieur Gérard MAJERUS, né le 18/12/1972 à Ettelbruck et demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 4 Ehmeschbach.

Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014052147/19.

(140058882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale tenue le 7 février 2014, il résulte que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises suivant sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

Administrateur:

- M. Nicolas SIMON, résidant professionnellement au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France);
- M. Nicholas HOLFORD, résidant professionnellement au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris (France);
- M. Hugo NEUMAN, résidant professionnellement au 16, rue J.B Fresez, L-1524 Luxembourg;

Réviseur d'Entreprises:

- KPMG Audit, dont le siège social est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 avril 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014052221/21.

(140060095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ancestry.com Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 31, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 157.972.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014052222/9.

(140059522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Ability m3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.120.

Il résulte d'une décision du gérant unique que le siège de la Société a été transféré avec effet au 4 février 2014 au 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'actionnaire unique, Ability m3 Holdings S.à r.l., a comme nouvelle adresse: 25c, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2014052208/13.

(140059776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.
R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Ratifications de cooptations d'administrateurs

L'Assemblée générale annuelle du 20 mars 2014 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 avril 2013, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Philippe Chapellier en remplacement de Monsieur Jean-Michel Dengler, démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui est venu à expiration lors de ladite assemblée.

L'Assemblée générale annuelle du 20 mars 2014 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 novembre 2013, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Dimitri Van Den Ende en remplacement de Monsieur Philippe Chapellier, démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui est venu à expiration lors de ladite assemblée.

Prorogation du mandat des administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire du 20 mars 2014 a reconduit pour une nouvelle période de six (6) ans les mandats des administrateurs suivants:

- Nico Reuter, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Jacques Nilles, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Valérie Massin, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Roland Bastian, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Dimitri Van den Ende, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange
- Sabine Carbon, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette
- Marco Goeler, avec adresse au 7 rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg
- Patrick Nickels, avec adresse au 19-21 boulevard Royal, L-2914 Luxembourg
- Michel Cougouille, avec adresse au Site de Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette
- Robert Fornieri, avec adresse au Site de Differdange, L-4503 Differdange

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014052225/32.

(140059894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.884.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014052219/12.

(140059826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Wole SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 130.409.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse personnelle de M. Georgios Valsamidis, administrateur de la société Wole S.A. est désormais la suivante: 6, rue Francois Baclesse, L-1208 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOLE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2014052143/12.

(140059371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Athena Apparel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.364.

Rectification de l'acte constitutif en date du 3 février 2014.

La soussignée Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Howald-Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier déclare par les présentes que dans un acte de dissolution simplifiée reçu par son ministère en date du 3 février 2014, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2014, relation LAC/2014/5415, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 171.655 (L140044483), publié au Mémorial C, n° 751 le 24 mars 2014, pour le compte de la société «Athena Apparel Management S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (RCS Luxembourg B 160.364),

Il y a lieu de procéder à la rectification matérielle suivante:

Il y a lieu de lire:

«The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with retroactive effect on January 31st, 2014.»

Au lieu de:

«The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with retroactive effect on December 31st, 2013.».

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10.04.2014. Relation: LAC/2014/17043. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10.04.2014.

Référence de publication: 2014052232/30.

(140059900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Actavis WC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.883.

Le nom de l'associé unique de la Société a changé:

- WC Luxembourg S.à r.l. devient Actavis WC 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actavis WC 2 S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2014052214/14.

(140059621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Atalaya Management Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.581,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.296.

Veillez prendre note que suite au transfert de parts effectuées en date du 27 décembre 2013, Atalaya Luxco Topco S.C.A. a transféré la totalité de ses 756 parts sociales ordinaires à Mr Mauricio Teles Montilha, ayant son adresse professionnelle Rua Berlioz 68, appartement 12, bâtiment Alto de Pinheiros, BR-05467-000 São Paulo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atalaya Management Luxco S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant de classe B

Référence de publication: 2014052229/16.

(140059781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

AIT Holdco 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 54.032,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 162.256.

1) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 11 avril 2014, que la société de droit du Grand Cayman Pamplona Capital Partners III LP, ayant son siège social à 94, Solaris Avenue, KY1-1108 Grand Cayman, Iles Caïmanes a cédé six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe H de la Société qu'elle détenait à la Société, de sorte que, suite à ce transfert:

- Pamplona Capital Partners III LP, précitée, détient désormais six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe A, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe B, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe C, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe D, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe E, six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe F, et six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe G;

- La Société, détient désormais six cent soixante-quinze mille quatre cent (675.400) parts sociales de classe H de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014052245/24.

(140060319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Actavis WC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.285.

Le nom de l'associé unique de la Société a changé:

- WC Luxco S.à r.l. devient Actavis WC 2 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actavis WC 3 S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014052215/14.

(140059620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

APPIA General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.193.

Extrait des Décisions prises par résolution circulaire du Conseil de Gérance d'APPIA General Partner S.à r.l. (La Société) datée du 18 décembre 2013 avec effet au 21 mars 2014.

Composition du Conseil de Gérance:

En date du 18 décembre 2013, le Conseil de Gérance a approuvé la nomination de Monsieur Sabir Sheikh (né le 2 janvier 1973 à Fribourgh, Suisse et résident professionnellement, Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich, Suisse) en tant que Gérant de la Société avec effet au 21 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2014.

APPIA General Partner S.à r.l.

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014052255/18.

(140060054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

Alex-Ander S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.283.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20.06.2013

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX-ANDER S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014052249/22.

(140059808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

HPAM China Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.857.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

HPAM China Property Fund, SCA-SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) established as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg registered with the Luxembourg R.C.S. under number B 154999, represented by its general partner

HPAM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154985,

represented by Mrs Sabine JULI, having his professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, further to a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name and legal form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "HPAM CHINA PROPERTY S.à r.l." (the Company).

The Company is governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), the Luxembourg law of 22 March 2004 relating to securitisation vehicles, as amended (the "Securitisation Law") and these articles of association (the "Articles").

The Company qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Law.

The Company is established as a standalone entity without any compartments within the meaning of the Securitisation Law.

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by ten (10) shares having a nominal value of one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Law will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 17 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Debt securities. Debt securities may be issued by the Company in registered form (obligations nominatives). A register of registered debt securities shall be kept at the registered office

Holders of debt securities forming part of the same issue, may form a group (masse) organised in accordance with the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law.

Rights attached to each category of debt securities will be further described under relevant terms and conditions of the relevant issuance. In particular, the financial rights of such debt securities may be directly linked to the performance of the securitised portfolio, subordinated or not and/or without or without recourse in case of default of the Company.

Redemption and/or reimbursement of debt securities shall be further detailed under the relevant issuance documentation.

Art. 13. Indivisibility and transfer of debt securities. Towards the Company, the Company's debt securities are indivisible, and only one owner is admitted per debt security. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Restrictions on the transfer of the debt securities may be provided for under the relevant issuance documentation.

Art. 14. Management. The Company is managed by a board of managers (the Board) of no less than two (2) members. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes being class A managers and class B managers.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and revoked, with or without cause, by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The Board appoints a chairman among its members by simple majority of the present or represented members. For the case where there is a tied vote, the chairman has a casting vote.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers A and B or any two managers A.

Any two managers A and B or any two managers A may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency

The Board may appoint one or more person(s) under its responsibility, either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a member of the Board or not, for the purposes of performing specific functions defined by the Board.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if the quorum of at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

Written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, unanimous resolutions of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 15. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or facsimile or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 17. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 18. Financial year. The Company's year starts on first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 19. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20 Appropriation of profits - Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 21. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. External auditor. In accordance with the Securitisation Law, the Company needs to be audited by an external auditor (réviseur agréé).

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

HPAM China Property Fund, SCA-SICAR ten (10) shares

Total: ten (10) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Eugene WANG, manager, born on 20 November 1965 in Taiwan (Chine) and residing at #18-102 Lane 579 Bei Hong Road, Changning District, Shanghai 200336, PRC, manager A;

- Corrado VON PLANTA, manager, born on 30th September 1963 in Zurich and residing at Jin Hua St., Lane 172, N. 14, 6F, Taipei 10649, Taiwan, R. O. C. manager B; and

2. the registered office is established at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. BDO Audit, a Luxembourg public limited liability company having its registered office at 2, av. Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been appointed as the external auditor of the Company.

The mandate of the external auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

HPAM China Property Fund SCA SICAR, une société d'investissement en capital à risque, établie et constituée comme une société en commandite par actions ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154999,

ici valablement représentée par son associé gérant commandité,

HPAM S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) , immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 154985,

ici valablement représentée par Madame Sabine JULL, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Nom et forme légale. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «HPAM CHINA PROPERTY S.à r.l.» (la Société).

La Société est gouvernée par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), la loi luxembourgeoise du 22 Mars 2004 relative au véhicules de titrisation, telle que modifiée (la «Loi de Titrisation») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est qualifiée de société de titrisation au sens de la Loi de Titrisation.

La Société est établie comme une structure autonome sans compartiments au sens de la Loi de Titrisation.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de

contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés, sont applicables.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 17 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Titres de dettes. Des titres de dettes peuvent être émis par la Société sous forme nominative. Un registre des titres nominatifs est tenu au siège social de la Société.

Les détenteurs de titres de dette appartenant à une même émission peuvent créer une masse d'obligataires organisée selon les dispositions légales de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Les droits attachés à chaque catégorie de titres de dettes seront précisés dans les termes et conditions de l'émission concernée. En particulier, les droits financiers de tels titres de dette peuvent être directement liés à la performance du portefeuille titrisé, suborné ou non et avec ou sans recours en cas de défaut de la Société.

Le rachat et/ou le remboursement des titres de dette est précisés dans la documentation d'émission pertinente.

Art. 13. Indivision et transfert de titres de dette. Les titres de dette sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de titres de dette sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Des restrictions au transfert de titres de dette peuvent être prévues dans la documentation d'émission pertinente.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins deux (2) membres. L'assemblée générale peut décider de nommer des gérants de deux différentes classes étant des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés et révoqués, avec ou sans cause, par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil désigne un président parmi ses membres à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Pour le cas où le Conseil est composé de plus que trois membres et qu'il y a une parité des votes, la voix du président sera prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de la compétence du Conseil.

A l'égard des tiers, la Société s'oblige par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B ou deux gérants A.

Un gérant A et un gérant B ou deux gérants A peuvent déléguer leur compétence pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil peut désigner une ou plusieurs personnes sous sa responsabilité, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société dans tous les domaines de la gérance et des affaires quotidiennes de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à désigner une personne, membre du Conseil ou non, afin de remplir certaines fonctions à tout niveau de la Société.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants par écrit, télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par tout gérant.

Il est possible de passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil, ou par le président du Conseil, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui ou eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 21. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Réviseur Agréé. En accord avec la loi de Titrisation, la Société doit être auditée par un réviseur agréé.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés et la Loi de Titrisation.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

HPAM China Property Fund SCA SICAR, prénommé Dix (10) parts sociales
Total: Dix (10) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Attestation

Le notaire exécutant cet acte déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la loi sur les Sociétés ont été remplies et témoigne de leur accomplissement. Le notaire exécutant cet acte confirme que ces Statuts sont en adéquation avec l'article 27 de la loi sur les Sociétés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés prénommés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Eugène WANG, gérant, né le 20 novembre 1965 à Taiwan (Chine) et résidant au 18-102, Lane 579 Bei Hong Road, Changning District, Shanghai 200336, PRC, gérant A;

- Corrado VON PLANTA, gérant, né le 30 septembre 1963 à Zurich et résidant à Jin Hua St., Lane 172, N. 14, 6F, Taipei 10649, Taiwan, R.O.C gérant B; et

2. le siège social de la société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. BDO Audit, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée comme réviseur agréé de la Société.

Le mandat du réviseur agréé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Déclaration

La notaire soussigné qui comprends et parle l'anglais, atteste ici qu'à la demande des parties ci-dessus, le présent acte est écrit en anglais, suivi par une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, au cas où les deux versions divergent, la version Anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. JULI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049833/462.

(140056414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Diffusion Benelux Parfumerie SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 92.688.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIFFUSION BENELUX PARFUMERIE SA

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014050434/12.

(140057707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 876.905,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Il résulte des actes de la Société que son associé Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P, a changé son adresse pour le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA);

Il résulte des actes de la Société que son associé Trilantic Capital Partners Group VI L.P. a changé son adresse pour le 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (USA);

Il résulte des actes de la Société que son associé RTH Global Partners L.P., a changé son adresse pour le 375 Park Avenue, New York, NY10152 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP Publishing Holdco S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014050869/18.

(140057989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Audionova Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 184, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 185.907.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of March.
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

AudioNova NV/SA, a company incorporated under the laws of Belgium having its registered office at B -2800 Mechelen, Generaal De Wittelaan 9, bus 10, Belgium, and registered with the Trade Register of Mechelen under number RPR 0875316617,

represented by Mr. Peter F. Bonert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Section I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name.

1.1. The original subscriber and all who may subsequently acquire the Shares issued hereafter hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association, as amended from time to time (the "Articles" or the "Articles of Association").

1.2. The Company is incorporated under the name "Audionova Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its registered office in the municipality of Strassen. Subject to these Articles, the Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the above mentioned municipality.

2.2. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business within the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the trade, sale, commercialisation and reparation of acoustic hearing apparatus, hearing aid devices, and any similar devices as well as of any article or product relating to the care and maintenance thereof or related thereto and any related services.

3.2. The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

3.3. In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

3.4. Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that, save for the realisation of the Company's corporate purpose as set forth herein, requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Section II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the Shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its Shares, set off net losses, and make distributions to Shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares and transfer of Shares.

6.1. All Shares are and will remain in registered form.

6.2. If and when the Company has only one Shareholder, this Sole Shareholder may freely transfer its/her/his Shares.

6.3. If and when the Company has several Shareholders, the Shares may be transferred freely only amongst the Shareholders. Subject to this Section II. and any agreement between the Shareholders from time to time, the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the General Meeting at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

6.4. Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

6.5. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of Shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant Share until a single representative is appointed.

Art. 7. Matching Right. A Majority Shareholder is only entitled to Dispose of the Shares it holds to a third party, if such Majority Shareholder has offered to sell the Shares it holds ("Offer") to the Minority Shareholder under the same terms and conditions (including price per share) as a third party (the "Third Party") is willing to purchase Shares from such Majority Shareholder (the "Selling Shareholder"), which offer such Selling Shareholder is willing to accept. In such event the Selling Shareholder shall afford a matching right to any Minority Shareholder (the "Ongoing Shareholders") by giving written notice to the Ongoing Shareholders (an "Offer Notice") not less than thirty (30) Business Days prior to such proposed sale. The Offer Notice shall specify the number of Shares which the Selling Shareholder proposes to sell (the "Offered Shares") and other material terms of the proposed transaction, including the Offer Price, closing date and payment terms. The Ongoing Shareholders shall notify the Selling Shareholder, within thirty (30) Business Days after receipt of the Offer Notice, whether any of them desires to match the offer and purchase all, but not less than all, of the Offered Shares. If only one Ongoing Shareholder (the "Accepting Shareholder") elects to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares, the Selling Shareholder shall sell, and that Ongoing Shareholder shall purchase, the Offered Shares at the price equal to the amount per Share specified in the Offer Notice. If more than one of the Ongoing Shareholders separately or jointly notify the Selling Shareholder of their agreement to purchase all, but not less than all, of the Offered Shares, those Ongoing Shareholders shall have the right to purchase the Offered Shares on a pro rata basis as of the date of the Offer Notice. If the Ongoing Shareholders have not elected to purchase all of the Offered Shares, then the Selling Shareholder may sell the Offered Shares to the Offeror on terms no less favourable to the Selling Shareholder than those offered to the Ongoing Shareholders. The Shareholders shall vote, at the relevant General Meeting held in accordance with applicable law and these Articles, in favour of any transfer of Shares pursuant to this Article.

Art. 8. Mandatory Offer. The Majority Shareholder shall offer all Shares it holds to the Minority Shareholder, if any, at a price equal to the amount of the net asset value of the Company multiplied by the Percentage Interest of the Majority Shareholder in the Company as of the date of such offer, if

- (i) the Majority Shareholder has to file for personal bankruptcy and/or declare himself personally bankrupt; or
- (ii) the Majority Shareholder no longer holds a direct stake in the Company of 80% or more of the Company's shares or any GL Shares are allocated to his spouse in a case of whatever nature; or
- (iii) the divorce, death or permanent incapacity to work of the Majority Shareholder occurs..

Art. 9. Tag-Along Rights. If any Majority Shareholder receives an Offer from a Third Party purchaser to purchase Shares held by such Majority Shareholder which offer such Selling Shareholder(s) is(are) willing to accept, subject to Article 7, then the Selling Shareholder(s) shall afford to the Ongoing Shareholders the right to participate in such sale by the Tag-Along Notice to the Ongoing Shareholders not less than thirty (30) Business Days prior to such proposed sale. The Selling Shareholder(s) shall grant to the Ongoing Shareholders the right to sell to the Offeror a pro rata portion of its/their Shares at the same price and on the same terms and conditions as set forth in the Offer. The Ongoing Shareholders shall notify the Selling Shareholder(s) within thirty (30) Business Days after receipt of the Tag-Along Notice, if they desire to sell any of their Shares pursuant to this Article. Subject to Article 7, the Shareholder (s) other(s) than the Founding Shareholder shall vote in favour of any transfer of Shares pursuant to the Tag-Along Notice at the respective General Meeting to be held in accordance with applicable law.

Art. 10. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Section III. Management, The board of managers and auditors

Art. 11. Management.

11.1. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be Shareholders in the Company (a "Manager" and, as the case may be, the "Managers"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board" or "Board of Managers").

11.2. The Manager(s) shall be appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting.

11.3. Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers.

12.1. If the Company has a Sole Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act or these Articles to the Board of Managers.

12.2. The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

12.3. The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence (if any) or otherwise, the Board of Managers may appoint another Manager as a chairman pro tempore by a majority vote of those present or represented at the meeting.

12.4. Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four (24) hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

12.5. The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

12.6. Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

12.7. A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

12.8. The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

12.9. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting.

12.10. One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

12.11. A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers.

Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 13. Minutes of Meetings of the Board of Managers.

13.1. In case of a Sole Manager, written decisions taken by the Sole Manager shall be drawn up and signed by the Sole Manager, and in case of a Board of Managers, the minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any Manager present at the meeting. Any proxies shall remain appended thereto.

13.2. Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers (if any) or by any two Managers.

Art. 14. General Powers of the Managers. Subject to Article 22.3, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act and/or these Articles to the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting can be exercised by the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 15. Delegation of Powers.

15.1. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

15.2. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 16. Representation of the Company.

16.1. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

16.2. If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

16.3. Notwithstanding the foregoing, if the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 17. Conflicts of Interest.

17.1. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

17.2. Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a Sole Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the Sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting.

Art. 18. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 19. Audit.

19.1. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be Shareholders.

19.2. The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be.

Section IV. Meetings of shareholders

Art. 20. Annual General Meeting.

20.1. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the last Monday of the month of May of each year, at 11 a.m. CET.

20.2. If this date is not a Business Day, the meeting will be held the next Business Day.

Art. 21. Other General Meetings.

21.1. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or Shareholders holding more than ten percent (10%) of the Company's share capital can call other General Meetings of Shareholders in accordance with the requirements of the Act.

21.2. If the Company has less than twenty-five (25) Shareholders, General Meetings of Shareholders are not mandatory and the Shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

21.3. General Meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 22. Powers of the General Meeting.

22.1. Any regularly constituted General Meeting represents the totality of the Company's Shareholders.

22.2. The General Meeting shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

22.3. Subject to the Act and these Articles, the following transactions shall be reserved to the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting and be subject to the unanimous approval by such Shareholder(s):

(a) to sell or otherwise dispose of, transfer or encumber the whole or any part of the Company's undertakings, property or assets (including for the avoidance of doubt but without limitation the Business) or any interest therein other than the one existing as of the date hereof or contract to do so whether or not for valuable consideration other than in the ordinary course of Business;

(b) to issue, allot, redeem or create any option or right to acquire any Shares or other securities in the capital of the Company;

(c) to decide on the remuneration of the Sole Manager and any of his relatives or affiliates.

(d) to approve the annual accounts of the Company;

(e) to enter into a commitment or obligation of the Company, except employment agreements, with an initial term in excess of two (2) years;

(f) to invest or incur payment obligations or liabilities exceeding EUR 50,000 per transaction;

(g) to decide on the payment of dividends, interim dividends or make other distributions of any kind to Shareholders;

(h) to make a prepayment under or amendment, restatement or waiver in respect of any loan agreements entered into by the Company;

(i) to enter into any finance agreement or other arrangement as borrower, to grant or extend any credit line or financing as lender, to grant any collateral or encumber any of the assets of the Company or to accept any surety ship, guaranty or similar liability for liabilities, or any amendment or termination thereof;

(j) to conduct the Company's Business otherwise than in the ordinary course of Business on an arm's-length basis;

(k) to enter into a bankruptcy, insolvency, liquidation, moratorium or reprieve from payments (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), general settlement or composition with creditors (concordat préventif de faillite) or other insolvency procedures existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg;

(l) to merge or amalgamate with any other company or undertaking or acquire directly or indirectly any interest in any shares or other security convertible into shares of any other company or form or acquire any subsidiary (if any);

(m) enter into any partnership or joint venture or profit sharing arrangement with any other person;

(n) to decide on the termination of employment agreements with a significant number of employees in a short period of time;

(o) to change its registered office or financial year;

(p) to select or change auditors (if any);

(q) to pass any resolution or engage in any other matter which represents a substantial change in the nature of the Business or in the manner in which the Business is conducted;

(r) to take any actions with a view to commencing liquidation or bankruptcy proceedings (or any analogous proceedings in any jurisdictions) in respect of the Company;

(s) to decide on annual budget of the Company and any subsequent changes thereto;

(t) to decide on any purchase agreement as well as any termination or amendment thereof with respect to hearing aids, audiological equipment, batteries, ear moulds and accessories;

(u) to close, open or relocate any of the stores of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not existing as of the date hereof);

(v) to enter into any transaction, agreement between the Company and GL (or his relatives or affiliates), or to make any payment to such parties; or

(w) to change the scope of the Business or develop the Business other than through the Company;

(x) to give a general proxy or power of attorney in relation with the above.

Art. 23. Procedure and Voting.

23.1. The General Meeting will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or Shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

23.2. The notice shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

23.3. If all Shareholders are present or represented at a General Meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

23.4. A Shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a Shareholder, to represent him or her at a meeting.

23.5. One or more Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

23.6. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

23.7. The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence (if any) or otherwise, any other person appointed by the General Meeting shall preside over the meeting.

23.8. The chairperson of the General Meeting shall appoint a secretary.

23.9. The General Meeting shall appoint one or more returning officer(s).

23.10. The chairperson of the General Meeting, together with the secretary and the scrutineer(s), shall form the bureau of the meeting.

23.11. An attendance list indicating the name of each Shareholder, the number of Shares held and, if applicable, the name of the Shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

23.12. Each Share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

23.13. Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved unanimously by the Shareholders.

23.14. Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by Shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 24. Minutes of Shareholder Meetings.

24.1. Written decisions of the Sole Shareholder or the minutes of General Meetings of Shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the Sole Shareholder.

24.2. Copies of or extracts from the decisions of the Sole Shareholder or, as the case may be, minutes of the General Meeting shall be certified by the Sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Section V. Financial year and allocation of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Approval of the Annual Accounts.

26.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting for unanimous approval.

26.2. Each Shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 27. Allocation of Profit.

27.1. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

27.2. The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the Shareholder(s) as a dividend, subject however to Article 28.

Art. 28. Dividends. The Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders may authorise and approve unanimously the distribution of annual or interim dividends, provided, in the case of interim dividends, interim

financial statements have been drawn up by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing that the Company has sufficient funds to make such an interim distribution.

Section VI. Dissolution and liquidation

Art. 29. Dissolution and Liquidation.

29.1. The Company may be dissolved by a decision of the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting, such decision being subject to the quorum and majority rules set forth in Article 23.

29.2. If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting which will also determine their powers and compensation.

29.3. After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the Shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Section VII. Applicable law and definitions

Art. 30. Applicable Law.

30.1. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law or any agreement (if any) between the Shareholders from time to time.

Art. 31. Definitions.

31.1. Unless otherwise defined herein, capital terms used in these Articles shall have the meaning set forth hereafter:

Accepting Shareholder	shall have the meaning set forth in Erreur! Source du renvoi introuvable.;
Act	shall have the meaning set forth in Article 1.1;
Articles or Articles of Association	shall have the meaning set forth in Article 1.1;
Board or Board of Managers	shall have the meaning set forth in Article 11.1;
Business	means the activities of the Company within its corporate purpose;
Business Day	means a day (excluding Saturday and Sunday) on which banks generally are open in the Grand Duchy of Luxembourg for the transaction of normal banking business;
Founding Shareholder	means the incorporator of the Company;
General Meeting	means the general meeting of the shareholders of the Company;
Majority Shareholder	means a Shareholder holding at least 80% of the Shares of the Company;
Managers	shall have the meaning as set forth in Article 11.1;
Minority Shareholder	means a Shareholder holding up to 20% of the Shares;
Shares	means the shares of the Company from time to time;
Shareholders	means the shareholders of the Company from time to time;
Sole Manager	means the sole manager of the Company;
Sole Shareholder	means the sole shareholder of the Company;
Tag-Along Notice	means the notice to specify the material terms of the Offer, including the number of Shares, the Offer Price, closing date and payment terms, the identity of the Offeror and any ultimate beneficial owner of the Offeror;
Third Party	shall have the meaning as set forth in Article 7.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash the fifty thousand (50,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

Thereupon, the abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately passes the following resolutions:

1. The number of Managers is set at one (1) and the following person is appointed Manager for an unlimited term:

- Mr. Marcel Wanna, born in Alkmaar, the Netherlands, on 29 December 1968, residing at Snoeklaan 25, 2215 XC Voorhout, the Netherlands; and

2. The Company's registered office shall be located at 184 Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois du mars.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AudioNova NV/SA, une société constituée selon les lois du Royaume de Belgique ayant son siège social à B -2800 Mechelen, Generaal De Wittelaan 9, bus 10, Belgique, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Mechelen sous le numéro RPR 0875316617,

représentée par M. Peter F. Bonert, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale.

1.1. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2. La Société adopte la dénomination "Audionova Luxembourg S.à r.l."

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

2.2. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

2.3. Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet le commerce, la vente, la commercialisation et la réparation d'appareils auditifs acoustiques, de prothèses auditives et de tout autre appareil similaire, ainsi que de tout article ou produit lié à l'entretien et à la maintenance de ceux-ci et de tout service lié.

3.2. La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

3.3. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

3.4. Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euro (EUR 50.000,-) divisés en cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

6.2. Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'Associé Unique peut transmettre ses parts librement.

6.3. Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Sans préjudice de cette Section II et de tout accord qui pourrait intervenir entre les Associés, les parts sociales ne peuvent être transférées à des personnes autres que les Associés que si une assemblée générale dans laquelle au moins trois quarts du capital est présent ou est représenté vote en faveur d'un tel transfert.

6.4. La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.5. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Droit de préemption. Un Associé Majoritaire a uniquement le droit d'aliéner à une tierce personne les parts sociales qu'il détient s'il a préalablement offert de vendre celles-ci (l'«Offre») à l'Associé Minoritaire, dans des conditions identiques (notamment en ce qui concerne le prix par part sociale) à celles de l'offre d'acquisition desdites parts sociales faite par une tierce personne (la «Tierce Personne») et que l'Associé Majoritaire (l'«Associé Vendeur») a pour intention d'accepter. Dans un tel cas, l'Associé Vendeur doit accorder un droit de préemption similaire à chaque Associé Minoritaire (les «Associés Restants»), en fournissant un avis écrit aux Associés Restants (l'«Offre d'Achat») au moins trente (30) Jours Ouvrables avant la réalisation de la vente proposée. L'Offre d'Achat doit indiquer le nombre de parts sociales que l'Associé Vendeur se propose de vendre (les «Parts Sociales Proposées»), ainsi que d'autres conditions matérielles de vente, comme notamment le prix de rachat proposé, la date de vente effective et les modalités de paiement. Dans les trente (30) jours suivant la réception de l'Offre d'Achat, les Associés Restants doivent indiquer à l'Associé Vendeur si l'un d'entre eux désire répondre à l'Offre d'Achat et ainsi acquérir la totalité, mais pas moins que la totalité, des Parts Sociales Proposées. Si un seul Associé Restant («l'Associé Acquéreur») décide d'acquérir la totalité, mais pas moins que la totalité, des Parts Sociales Proposées, l'Associé Vendeur doit les vendre à l'Associé Acquéreur, qui les acquiert à un prix correspondant au montant par part sociale spécifié dans l'Offre d'Achat. Si plus d'un Associé Restant indiquent, séparément ou conjointement, aux Associés Vendeurs leur décision d'acquérir la totalité, mais pas moins que la totalité, de toutes les Parts Sociales Proposées, ces Associés Restants ont le droit d'acquérir les Parts Sociales Proposées, sur une base proportionnelle, à partir de la date de l'Offre d'Achat. Si les Associés Restants n'ont pas décidé d'acquérir la totalité des Parts Sociales Proposées, l'Associé Vendeur peut vendre les Parts Sociales Proposées à l'Offrant, dans des conditions qui ne peuvent être moins favorables pour l'Associé Vendeur que celles offertes aux Associés Restants. Les Associés doivent voter, lors de l'Assemblée Générale pertinente tenue conformément à la loi applicable et aux présents Statuts, en faveur de tout transfert de parts sociales prenant place en vertu du présent article.

Art. 8. Offre Obligatoire. L'Associé Majoritaire a l'obligation de proposer à la vente toutes les parts sociales qu'il détient à l'Associé Minoritaire, s'il en existe un, à un prix égal au montant de la valeur de l'actif net de la Société multiplié par le Pourcentage de Participation de l'Associé Majoritaire dans la Société au jour de l'Offre, si

(i) l'Associé Majoritaire doit lancer une procédure de faillite personnelle et/ou se déclare personnellement en faillite; ou

(ii) l'Associé Majoritaire cesse de détenir dans la Société un intérêt de 80% ou plus des parts sociales, ou dans tous les cas où des parts de GL sont allouées à son épouse; ou

(iii) l'Associé Majoritaire divorce, meurt ou devient incapable de travailler.

Art. 9. Droits de Sortie Conjointe. Si un ou plusieurs Associé(s) Majoritaire(s) reço(i)ven)t une Offre de la part d'un Tiers acquéreur d'acquérir les parts sociales qu'il(s) détien(nen)t, et si ce(s) Associé(s) Majoritaire(s) désire(nt) accepter ladite Offre, sans préjudice de l'Article 7, le(s) Associé(s) Vendeur(s) doi(ven)t alors accorder aux Associés Restants le droit de participer à une telle vente par l'intermédiaire d'un Avis du Droit de Sortie Conjointe leur communiqué au plus tard trente (30) jours ouvrables avant la vente proposée. L'Associé Vendeur ou les Associés Vendeurs doi(ven)t alors accorder aux Associés Restants le droit de vendre à l'Offrant une part proportionnelle de ses/leurs actions au même prix et dans les mêmes conditions que ceux de l'Offre. Les Associés Restants doivent indiquer à l'Associé Vendeur/aux Associés Vendeurs, dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant réception de l'Avis du Droit de Sortie Conjointe, s'il(s) désire(nt)

vendre tout ou partie de leurs parts sociales conformément au présent Article. Sans préjudice de l'Article 7, le(s) Associé(s) autre(s) que le(s) Associé(s) Fondateur(s) doi(ven)t, lors de l'Assemblée Générale qu'il convient de tenir conformément à la loi applicable, approuver tout transfert de Parts Sociales ayant lieu dans le cadre de l'Avis du Droit de Sortie

Art. 10. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes.

Art. 11. Gérance.

11.1. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

11.2. Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1. Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

12.2. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

12.3. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

12.4. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

12.5. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

12.6. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

12.7. Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

12.8. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

12.9. Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

12.10. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

12.11. Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

12.12. Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

13.1. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant Unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

13.2. Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant Unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants. Sans préjudice de l'Article 22.3, le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les

actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Associé Unique ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant Unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 15. Délégation de Pouvoirs.

15.1. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

15.2. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 16. Représentation de la Société.

16.1. En cas de nomination d'un Gérant Unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

16.2. Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

16.3. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

17.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'Associé Unique ou, le cas échéant, à la prochaine Assemblée Générale. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant Unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale.

Art. 18. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 19. Révision des comptes.

19.1. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

19.2. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 20. Assemblée Générale des Associés.

20.1. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier lundi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures CET.

20.2. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales des Associés.

21.1. Le Gérant du Conseil de Gérance, et le cas échéant, le (s) réviseur(s) d'entreprise ou les Associés détenant plus de dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales conformément aux exigences de la Loi.

21.2. Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

21.3. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

22.1. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

22.2. L'Assemblée Générale a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

22.3. Sans préjudice de la Loi et des présents Statuts, les opérations suivantes ne peuvent être réalisées que par l'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale réunissant le consentement unanime de tous les Associés:

(a) vendre ou disposer autrement, transférer ou grever tout ou partie des engagements de la Société, de sa propriété ou de ses actifs (ce qui inclut notamment mais non limitativement les Affaires de la Société) ou tout intérêt y afférant autre que celui déjà existant à la date des présentes; ou contracter dans un but similaire, peu importe qu'il y ait ou non des raisons valables autres que le cours ordinaire des affaires;

(b) émettre, attribuer, racheter ou créer toute option ou tout droit d'acquérir des parts sociales ou d'autres valeurs dans le capital de la Société;

(c) décider de la rémunération du Gérant Unique et de tout membre de sa famille ou de ses affiliés;

(d) approuver les comptes annuels de la Société;

(e) engager la Société dans un contrat ou l'obliger d'une manière quelconque, à l'exception des contrats d'emploi, ayant une durée initiale supérieure à deux (2) ans;

(f) investir dans ou faire naître une obligation de paiement ou de responsabilité dans le chef de la Société d'un montant supérieur à EUR 50,000 par transaction;

(g) décider du paiement de dividendes ou de dividendes intérimaires, ou procéder à tout autre sorte de distribution aux Associés;

(h) réaliser un remboursement anticipé, un amendement, un retraitement ou une renonciation de tout contrat de prêt que la Société aurait pu conclure;

(i) conclure, modifier ou résilier un contrat de financement ou tout autre contrat dans lequel la Société serait emprunteuse, accorder ou augmenter une ligne de crédit ou de financement dans laquelle la société serait prêteuse, accorder toute garantie ou grever tout actif de la société ou accepter tout cautionnement, toute garantie ou toute responsabilité similaire pour couvrir des passifs;

(j) gérer les Affaires de la Société sur une base autonome, autrement que dans le cours normal des affaires;

(k) procéder à la demande d'une faillite, une procédure d'insolvabilité, de liquidation, de sursis de paiement, de gestion contrôlée, de concordat préventif de faillite ou toute autre procédure d'insolvabilité existante conformément au droit Luxembourgeois;

(l) fusionner ou regrouper la Société avec une autre société ou entreprise, ou acquérir directement ou indirectement un intérêt dans toute part ou autre titre convertible en parts d'une autre société, ou constituer ou acquérir toute filiale (s'il en existe);

(m) conclure un contrat de partenariat, un joint-venture ou un contrat de partage des profits avec une quelconque personne;

(n) décider de la résiliation des contrats d'emploi d'un nombre important d'employés sur une courte période de temps;

(o) changer de siège social ou d'exercice financier;

(p) sélectionner un/des réviseur(s) d'entreprise ou changer de réviseur(s) d'entreprise (s'il en existe)

(q) adopter toute résolution impliquant un changement substantiel dans la nature des Affaires ou dans la manière dont les Affaires sont conduites, ou;

(r) prendre toute mesure en vue de d'initier une procédure de liquidation ou de faillite (ou une procédure analogue dans n'importe quelle autre juridiction) à l'égard de la Société;

- (s) décider du budget annuel de la Société ou de tout changement dans celui-ci;
- (t) se prononcer sur toute convention d'achat en relation avec les prothèses auditives, l'équipement audiolgique, les batteries, les moules auriculaires et les accessoires, ainsi que toute résiliation ou modification de celle-ci;
- (u) fermer, ouvrir ou déplacer tout magasin de la Société dans le Grand-Duché de Luxembourg (qu'ils existent ou non à la date des présentes);
- (v) conclure un contrat ou une quelconque opération entre la Société et GL (ou les membres de sa famille ou ses filiales), ou effectuer un quelconque paiement à ces personnes;
- (w) modifier le périmètre des affaires ou développer les affaires autrement que par l'intermédiaire de la Société;
- (x) donner une procuration générale ou mandat à un avocat pour une mission en lien avec ce qui précède.

Art. 23. Procédure, Vote.

23.1. L'Assemblée Générale se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

23.2. La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

23.3. Dans le cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

23.4. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pdf via e-mail ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

23.5. Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

23.6. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'Assemblée Générale.

23.7. Toute Assemblée Générale doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'Assemblée Générale.

23.8. Le président de l'Assemblée Générale doit nommer un secrétaire.

23.9. L'Assemblée Générale doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

23.10. Le président de l'Assemblée Générale ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

23.11. Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, leurs représentants.

23.12. Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

23.13. Sauf disposition contraire dans la Loi ou dans les présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par les Associés à l'unanimité

23.14. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 24. Procès-verbaux des résolutions des associés.

24.1. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'Associé Unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signées par l'Associé Unique.

24.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale doivent être certifiées par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.

26.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au(x) réviseur(s) d'entreprises indépendant, pour révision et à l'Associé Unique ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale pour approbation.

26.2. Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 27. Affectation des Bénéfices.

27.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

27.2. L'Associé Unique ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale, détermine la manière dont le bénéfice résiduaire sera alloué; ce dernier pouvant, en tout ou en partie, être utilisé pour apurer les pertes existantes éventuelles, être mis en réserve, être reporté sur l'année sociale suivante ou être distribué à/aux Associé(s) en tant que dividende, sans préjudice de l'Article 28.

Art. 28. Dividendes Intérimaires. L'Associé Unique, ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut autoriser et approuver unanimement la distribution de dividendes annuelles ou intérimaires, à condition que, dans le cas de dividendes intérimaires, des états financiers intérimaires démontrant que la Société dispose des fonds suffisants pour réaliser une telle distribution aient été réalisés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées conformément à l'Article 23.

29.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'Associé Unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

29.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi ou à tout contrat entre les Associés (selon le cas) de temps en temps.

Art. 31. Définitions. A moins qu'ils ne soient autrement définis, les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présents statuts ont la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des associés de la Société
Associé	signifie un associé quelconques de la Société
Associé Acquéreur	à la même signification que celle donnée à l'article 7
Associé Majoritaire	signifie un Associé détenant au moins 80% des Parts Sociales de la Société
Associé Minoritaire	signifie un Associé détenant maximum 20% des Parts Sociales
Associé Unique	signifie le seul associé de la Société
Associés Fondateurs	signifie les fondateurs de la société
Avis du Droit de Sortie	signifie l'avis indiquant les conditions matérielles de l'Offre, notamment le nombre de Parts Sociales, le Prix de l'Offre, la date de vente effective, les conditions de paiement, l'identité de l'Offreur et de tout bénéficiaire effectif de l'Offreur"
Conseil de Gérance	à la même signification que celle donnée à l'article 11.1
Gérant Unique	signifie le seul gérant de la Société
Gérants	à la même signification que celle donnée à l'article 11.1
Jour Ouvrable	signifie un jour (à l'exclusion du samedi et du dimanche) où les banques sont généralement ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg afin de réaliser des opérations bancaire habituelles
Loi	à la même signification que celle donnée à l'article 1.1
Parts Sociales	signifie les parts sociales de la Société de temps en temps
Statuts	à la même signification que celle donnée à l'article 1.1
Tierce Personne	à la même signification que celle donnée à l'Article 7

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit aux cinquante mille (50.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euro (EUR 1.300,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à un (1) et nomination du Gérant suivant pour une durée illimitée:

- M. Marcel Wanna, né à Alkmaar, Pays-Bas, le 29 décembre 1968, résidant à Snoeklaan 25, 2215 XC Voorhout, Pays-Bas;

2) Fixation du siège social de la Société à 184, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2014. Relation: LAC/2014/15208. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050288/793.

(140057305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014050803/10.

(140058059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

RPPSE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.835.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

En date du 22 janvier 2014, la dénomination du gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. a été modifiée en celle de IREIM Services Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014050785/13.

(140057322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Advent Dahlia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 139.650.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051537/12.

(140059386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Audionova Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 184, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 185.907.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 2 avril 2014 par les associés de la Société que M. Guy Lejeune, né le 7 avril 1966 à Namur, Belgique, résidant à 32, Rue de la Charmoye, 6720 Habay, Belgique, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée et que M. Marcel Wanna a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 avril 2014.

Avec effet au 2 avril 2014, la Société sera dès lors gérée par M. Guy Lejeune comme gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014051021/17.

(140058628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

MEIF DV 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 182.033.

In the year Two Thousand and Fourteen, on the sixteenth day of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

APPEARED:

MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of thirty-one thousand one hundred euros (EUR 31,100), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.123 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF DV 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and currently being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 November 2013;

- the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

This being declared, the appearing party, owner of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to CONVERT the corporate capital and bookkeeping currency of the Company from Euro into Swedish Kronor and to fix the converted share capital at one hundred and nine thousand nine hundred and forty-three Swedish Kronor (SEK 109,943) pursuant to the conversion rate that has been indicated to the notary, to be represented by one hundred and nine thousand nine hundred and forty-three (109,943) shares having a par value of one Swedish Krona (SEK 1) each, with a total share premium of 75 öre (SEK 0.75).

Second resolution

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of forty thousand and fifty-seven Swedish Kronor (SEK 40,057) in order to raise it from its current amount of one hundred and nine thousand nine hundred and forty-three Swedish Kronor (SEK 109,943) to one hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK 150,000) by creating and issuing forty thousand and fifty-seven (40,057) new ordinary shares (the "New Shares") having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind.

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contribution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them fully paid by way of contribution in kind consisting in a receivable for a global amount of forty thousand and fifty-seven Swedish Kronor (SEK 40,057) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is at least valued at forty thousand and fifty-seven Swedish Kronor (SEK 40,057) which were allocated to the share capital account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is at least equal to forty thousand and fifty-seven Swedish Kronor (SEK 40,057)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, duly empowered by board resolutions dated as of 21 November 2013, which a copy is here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in SEK
MEIF Luxembourg Holdings Sarl	150,000	150,000
TOTAL:	150,000	150,000

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to AMEND the article 5 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

“The Company’s share capital is fixed at one hundred and fifty thousand Swedish Kronor (SEK 150,000) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares in registered form with a par value of one Swedish Krona (SEK 1) each (hereafter referred to as the “Shares”), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”. In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le seize janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

MEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de trente-et-un mille cent euros (EUR 31.100), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.123 (l’«Associé Unique»), dûment représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu’il établit que:

- MEIF DV 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d’être inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), a été constituée en vertu d’un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2013; et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n’ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives représentant l’intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer la devise d’expression du capital social souscrit et de la comptabilité de la Société de euros en couronnes suédoises et de fixer le capital social converti à cent neuf mille neuf cent quarante-trois couronnes suédoises (SEK 109.943), selon le taux de change qui a été indiqué au notaire, qui sera représenté par cent neuf mille neuf cent quarante-trois (109.943) actions d’une valeur nominale d’une couronne suédoise (SEK 1) et une prime d’émission de 75 öre (SEK 0,75).

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de quarante mille cinquante-sept couronnes suédoises (SEK 40.057) pour le porter de son montant actuel de cent neuf mille neuf cent quarante-trois couronnes suédoises (SEK 109.943) à cent cinquante mille (SEK 150.000) par l'émission de quarante mille cinquante-sept (40.057) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature.

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de quarante mille cinquante-sept couronnes suédoises (SEK 40.057) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins à quarante mille cinquante-sept couronnes suédoises (SEK 40.057) qui ont été alloués au compte du capital social.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, l'Associé Unique a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins égal à quarante mille cinquante-sept couronnes suédoises (SEK 40.057)»; et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers agissant en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;

- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et

- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 21 novembre 2013, dont une copie reste ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en SEK
MEIF Luxembourg Holdings Sàrl	150.000	150.000
TOTAL:	150.000	150.000

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 5. «Le capital social est fixé à cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 150.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une couronne (SEK 1,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014049965/210.

(140056774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Kern Tech 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 184.360.

In the year two thousand and fourteen, the twenty fourth day of March,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Shareholder) of Kern Tech 1, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 184 360 (the Company). The Company was incorporated on 4 February 2014 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Joé Zeaiter, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary Thibaud HERBERIGS, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer Marion KRAEMER, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Shareholder is represented by Joé ZEAITER, lawyer at King & Wood Mallesons, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney of the Shareholder and of the new subscribers that are represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholders, shall remain attached to the present deed.

The Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representative of the Shareholder and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. that it appeared from the share register of the Company, together with the attendance list that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at the Meeting.

II. that the Shareholder represented declares it has had due notice of, and has been duly informed of, the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

III. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 869,000 (eight hundred sixty nine thousand Euro) with the issue of 869,000 (eight hundred sixty nine thousand) shares (the New Shares), each having a nominal value of EUR 1 (one Euro);
3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company;
5. Delegation of authority; and
6. Miscellaneous.

IV. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented consider itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 869,000 (eight hundred sixty nine thousand Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the Existing Shares), to an amount of EUR 900,000 (nine hundred thousand Euro) by the creation and issue of 869,000 (eight hundred sixty nine thousand) New Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholder, here represented by Joé ZEAITER, lawyer at King & Wood Mallesons by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 545,657 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for an aggregate amount of EUR 982,022 (nine hundred eighty two thousand twenty two Euro), including premium in an aggregate amount of EUR 436,365 (four hundred thirty-six thousand three hundred sixty five Euro); and

(ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in cash of EUR 982,022 (nine hundred eighty two thousand twenty two Euro);

(iii) approve and admit the following subscriptions:

- Astorg Co-Invest Kerneos, a French fonds commun de placement à risques, represented by its manager, ASTORG PARTNERS, a French société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris under number 419 838 545, here represented by Joé ZEAITER, lawyer at King & Wood Mallesons by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 317,655 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for an aggregate amount of EUR 571,685 (five hundred seventy-one thousand six hundred eighty five Euro), including premium in an aggregate amount of EUR 254,030 (two hundred fifty four thousand thirty Euro); and

(ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in cash of EUR 571,685 (five hundred seventy one thousand six hundred eighty five Euro).

- KiliTeam V, a French société par actions simplifiée, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, registered with the trade and companies register of Paris under number 801 026 295, here represented by Joé ZEAITER, lawyer at King & Wood Mallesons by virtue of a proxy given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 5,688 new shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for an aggregate amount of EUR 10,235 (ten thousand two hundred thirty five Euro), including premium in an aggregate amount of EUR 4,547 (four thousand five hundred forty seven Euro); and

(ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in cash of EUR 10,235 (ten thousand two hundred thirty five Euro),

(the Subscribers).

The amount of EUR 1,563,942 (one million five hundred sixty three thousand nine hundred forty two Euro) of readily available cash paid by the Shareholder and the Subscribers (the Cash Contributions) is acknowledged. Evidence of the payment of the Cash Contributions has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming

the availability of the amount of the Cash Contributions on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to allocate an amount of EUR 869,000 (eight hundred sixty nine thousand Euro) of the Cash Contributions to the nominal share capital of the Company and an amount of EUR 694,942 (six hundred ninety four thousand nine hundred forty two Euro) of the Cash Contributions to the share premium account of the Company. As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to EUR 900,000 (nine hundred thousand Euro), represented by 900,000 (nine hundred thousand) shares, each such shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The Meeting notes that as from the present resolution, Astorg Co-Invest Kerneos and KiliTeam V are considered as shareholders of the Company and that they are entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to his/her/their shares, on the subsequent resolutions.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **5.1. Outstanding share capital.** The share capital is set at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000), represented by nine hundred thousand (900,000) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company as well as any lawyer or employee of King & Wood Mallesons to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the newly issued shares and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3.500,- €.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt quatrième jour du mois de mars,
par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire) de Kern Tech 1, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 360 (la Société). La Société a été constituée en date du 4 février 2014, suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Joé ZEAITER, demeurant professionnellement au Luxembourg, (le Président) lequel nomme Thibaud HERBERIGS en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Marion KRAEMER, demeurant professionnellement au Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

L'Actionnaire est représenté par Joé ZEAITER, juriste chez King & Wood Mallesons, ayant sa résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations de l'Actionnaire et des nouveaux souscripteurs qui sont représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est mentionné sur une liste de présence, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire l'Actionnaire et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le Notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort du registre des actions de la Société, ainsi que de la liste de présence que l'intégralité du capital souscrit de la Société est dûment représenté à l'Assemblée.

II. que l'Actionnaire déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'Assemblée. L'Assemblée a donc valablement été constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, présenté ci-dessous.

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 869.000 EUR (huit cent soixante-neuf mille Euros) par la création et l'émission de 869.000 (huit cent soixante-neuf mille) nouvelles actions (les Nouvelles Actions), d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
 3. Souscription à et paiement en numéraire de l'augmentation de capital telle que notifiée au point 2. ci-dessus;
 4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société;
 5. Délégation d'autorité; et
 6. Divers.
- IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté lors de la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté considère avoir été dûment convoqué et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été fourni préalablement à la tenue de cette Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 869.000 EUR (huit cent soixante-neuf mille Euros), afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Actions Existantes), à un montant de 900.000 EUR (neuf cent mille Euros), par la création et l'émission de 869.000 (huit cent soixante-neuf mille) Nouvelles Actions, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription de l'augmentation du capital social et la libération totale comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Actionnaire, représenté par Joé ZEAITER, juriste chez King & Wood Mallesons, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 545.657 nouvelles actions de la Société à une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, pour un montant total de 982.022 EUR (neuf cent quatre-vingt-deux mille vingt-deux Euros), dont une prime d'un montant total de 436.365 EUR (quatre cent trente-six mille trois cent soixante-cinq Euros); et

(ii) payer pour ces nouvelles actions une somme en liquide de 982.022 EUR (neuf cent quatre-vingt-deux mille vingt-deux Euros);

(iii) approuver et admettre les souscriptions suivantes:

- Astorg Co-Invest Kerneos, un fonds commun de placement à risques, français, représenté par son gérant, ASTORG PARTNERS, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social au 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 419 838 545, représenté par Joé ZEAITER, juriste chez King & Wood Mallesons, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 317.655 nouvelles actions de la Société à une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, pour un montant total de 571.685 EUR (cinq cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-cinq Euros), dont une prime d'un montant total de 254.030 EUR (deux cent cinquante-quatre mille trente Euros); et

(ii) payer pour ces nouvelles actions une somme en liquide de 571.685 EUR (cinq cent soixante et onze mille six cent quatre-vingt-cinq Euros).

KiliTeam V, une société par actions simplifiée de droit français avec siège social au 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 801 026 295, représenté par Joé ZEAITER, juriste chez King & Wood Mallesons, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 5.688 nouvelles actions de la Société à une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, pour un montant total de 10.235 EUR (dix mille deux cent trente-cinq Euros), dont une prime d'un montant total de 4.547 EUR (quatre mille cinq cent quarante-sept Euros); et

(ii) payer pour ces nouvelles actions une somme en liquide de 10.235 EUR (dix mille deux cent trente-cinq Euros), (les Souscripteurs).

La disponibilité de la somme de 1.563.942 EUR (un million cinq cent soixante-trois mille neuf cent quarante-deux Euros) payée par l'Actionnaire et les Souscripteurs est constatée (les Contributions en Liquide). La preuve des Contributions en Liquide est donnée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant des Contributions en Liquide sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds payés.

L'Assemblée décide d'allouer un montant de 869.000 EUR (huit cent soixante-neuf mille Euros) des Contributions en Liquide au montant nominal du capital social de la Société et un montant de 694.942 EUR (six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-deux Euros) des Contributions en Liquide au compte prime de la Société. En conséquence de quoi, le capital social de la Société est à présent égal à 900.000 EUR (neuf cent mille Euros), représenté par 900.000 (neuf cent mille) actions, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

L'Assemblée prend note qu'à compter de la présente résolution, Astorg Co-Invest Kerneos et KiliTeam V sont considérés comme actionnaires de la Société et qu'ils ont le droit de délibérer et de voter, conformément aux droits attachés à leurs actions, lors des résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Montant du capital social.** Le capital social est fixé à un montant de neuf cent mille Euros (900.000 EUR), représenté par neuf cent mille (900.000) Actions ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements décidés ci-dessus et par les présentes donne pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de chez King & Wood Mallesons de procéder, sous sa seule signature et au nom de la Société à (i) l'inscription dans le registre des actions des nouvelles actions émises et (ii) de procéder à toutes formalités en connexion avec les résolutions prises ci-dessus.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimées environ à 3.500,- €.

Pouvoir

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zeaiter, Herberigs, Kraemer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mars 2014. Relation: RED/2014/666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014049885/242.

(140056347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.460.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Banque Havilland S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its the registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.029, represented by Mr. Jean-François Willems, Chief Executive Officer, and Mrs. Umbertina Brunetti, Group Head of Compliance, duly authorised,

here represented by Mrs Marie Jacquet-Steyer, Lawyer, and Mr. Klaus Ense, Director - Credit Department, both with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25th March 2014, (the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., a public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 40.460, incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 May 1992, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°464 on 15 October 1992, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated 23 December 2005, yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (N° 1112 dated 8 June 2006 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,022,957.68 in order to bring it from its present amount of EUR 4,022,957.67 to EUR 8,045,915.35 without issuance of new shares and by the sole increase of the par value of the existing one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value, to be paid-up by conversion of the share premium reserve;

2. Decrease of share capital by an amount of EUR 4,455,063.12 in order to bring it from its amount of EUR 8,045,915.35 to EUR 3,590,852.23 without cancellation of shares but by the sole decrease of the par value of the existing one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value in order to absorb the approved losses on December 31, 2013 amounting to EUR 4,455,063.12, under the conditions of article 69 (4) of the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

3. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,590,852.23 by an amount of EUR 1,000,000 to bring it to an amount of EUR 4,590,852.23 without the issuance of new shares but by the increase of the par value of each existing share;

4. Subsequent amendment Article 5 of the articles of association of the Company;

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of EUR 4,022,957.68.- (four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven Euro and sixty-eight Eurocent) in order to bring it from its present amount of EUR 4,022,957.67 (four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven Euro and sixty-seven Eurocent) to EUR 8,045,915.35 (eight million forty-five thousand nine hundred fifteen Euro and thirty-five Eurocent), without issuance of new shares and by the sole increase of the par value of the existing one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value, to be paid-up by conversion of the share premium reserve in an amount of EUR 4,022,957.68 (four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven Euro and sixty-eight Eurocent) into capital.

Payment

As indicated above, the above mentioned share capital increase has been fully paid in by the conversion of the existing share premium reserve in an amount of EUR 4,022,957.68 (four million twenty-two thousand nine hundred fifty-seven euros and sixty-eight Eurocent).

Proof of the existence of a share premium account of the Company available for contribution into the share capital has been given to the acting notary, by a balance sheet of the Company as at December 31st, 2013, duly approved by the Company's annual meeting of shareholders.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital by an amount of EUR 4,455,063.12 (four million four hundred fifty-five thousand sixty-three Euro and twelve Eurocent) in order to bring it from its amount of EUR 8,045,915.35 (eight million forty-five thousand nine hundred fifteen Euro and thirty-five Eurocent) to EUR 3,590,852.23 (three million five hundred ninety thousand eight hundred fifty-two Euro and twenty-three Eurocent) without cancellation of shares and by the sole decrease of the par value of the existing one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value in order to absorb the (i) aggregate losses approved on December 31, 2013 and (ii) the approved losses for the period ending on December 31, 2013 amounting to a total amount of EUR 4,455,063.12 (four million four hundred fifty-five thousand sixty-three Euro and twelve Eurocent) under the conditions of article 69 (4) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The balance sheet of the Company approved as of December 31st, 2013 as well as a certified true copy of the minutes of the ordinary general meeting of March 25th, 2014 were given to the instrumenting notary for the purposes of proving the existence of the losses to be absorbed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,590,852.23 (three million five hundred ninety thousand eight hundred fifty-two and twenty-three Eurocent) by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) to an amount of EUR 4,590,852.23 (four million five hundred ninety thousand eight hundred fifty-two Euro and twenty-three Eurocent) without the issuance of new shares but by the increase of the par value of each existing share.

The amount of the share capital increase has been paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 4,590,852.23 (four million five hundred ninety thousand eight hundred fifty-two Euro and twenty-three Eurocent) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders in the manner required for the amendments of these articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand four hundred Euro (EUR 5.400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Banque Havilland S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 147.029, représentée par Monsieur Jean-François Willems, Chief Executive Officer, et Madame Umbertina Brunetti, Group Head of Compliance, dûment autorisés,

ici représentée par Madame Marie Jacquet-Steyer, juriste, et Monsieur Klaus Ense, Director - Credit Department, tous les deux demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 mars 2014,

(l'Actionnaire Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société anonyme dénommée "Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.460, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon acte notarié 20 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°464 le 15 octobre 1992, modifié en dernier lieu par un acte de Me Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1112 le 8 juin 2006 (la Société).

L'Actionnaire Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.022.957,68.-, de manière à le porter de son montant actuel de EUR 4.022.957,67 à la somme de EUR 8.045.915,35 sans émission de parts sociales nouvelles et par la seule augmentation du pair comptable des cent cinquante mille (150.000) actions existantes sans valeur nominale, à payer par une conversion partielle du compte prime d'émission;

2. Réduction du capital social d'un montant de EUR 4.455.063,12 de manière à le porter de son montant actuel de EUR 8.045.915,35 à la somme de EUR 3.590.852,23 sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des cent cinquante mille (150.000) actions sans valeur nominale existantes afin d'absorber les pertes approuvées au 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de EUR 4.455.063,12 dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi du 10 août 2015 sur les sociétés telle que modifiée,

3. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 3.590.852,23 à un montant de EUR 4.590.852,23, sans émission de nouvelles actions, et par l'augmentation du pair comptable de chaque action existante;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

Ceci ayant été déclaré, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 4.022.957,68.- (quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-huit Eurocent) afin de l'amener de son montant actuel de EUR 4.022.957,67 (quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept Euros et soixante-sept Eurocent) à EUR 8.045.915,35 (huit millions quarante-cinq mille neuf cent quinze euros et trente-cinq Eurocent) sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des cent cinquante mille (150.000) actions existantes sans valeur nominale, augmentation libérée par une conversion partielle de réserve de prime d'émission, jusqu'à un montant de EUR 4.022.957,68 (quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-huit Eurocent) en capital.

Paiement

Comme indiqué ci-dessus l'augmentation de capital susmentionnée sera intégralement payée par conversion de la réserve de prime d'émission existante d'un montant de EUR 4.022.957,68.- (quatre millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-sept euros et soixante-huit Eurocent).

La preuve de l'existence d'un compte de prime d'émission de la Société susceptible d'être intégré au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan au 31 décembre 2013, dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 4.455.063,12 (quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille soixante-trois Euros et douze Eurocent) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 8.045.915,35 (huit millions quarante-cinq mille neuf cent quinze Euros et trente-cinq Eurocent) à la somme de EUR 3.590.852,23 (trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-deux Euros et vingt-trois Eurocent) sans annulation d'actions et par la seule réduction du pair comptable des cent cinquante mille (150.000) actions sans valeur nominale existantes afin d'absorber les pertes cumulées au 31 décembre 2013 ainsi que les pertes approuvées pour la période prenant fin au 31 décembre 2013 s'élevant à la somme totale de EUR 4.455.063,12 (quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille soixante-trois Euros et douze Eurocent) dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée.

Le bilan de la Société, arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2014 ont été présentés au notaire instrumentant, aux fins de lui prouver l'existence des pertes à apurer.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de d'un montant de EUR 1.000.000 (un million d'euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 3.590.852,23 (trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-deux Euros et vingt-trois Eurocent) à un montant de EUR 4.590.852,23 (quatre millions cinq cent

quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-deux Euros et vingt-trois Eurocent), sans émission de nouvelles actions, mais par l'augmentation du pair comptable de chacune des cent cinquante mille (150.000) actions existantes.

Le montant de l'augmentation de capital a été intégralement libéré en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.000.000 (un million d'Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

A la suite de la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 4.590.852,23 (quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-deux Euros et vingt-trois Eurocent) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant dans les conditions requises pour les modifications des statuts.»

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement cinq mille quatre cents Euros (EUR 5.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Jacquet-Steyer, K. Ense et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2014. LAC/2014/14495. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049881/195.

(140056440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Dotcorp Fine Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.736.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Steve Rosenblum Gérant de catégorie A, Président de la société n'a plus son adresse au:

309, Avenue Molière

B-1180 Uccle

Mais au:

271, Ocean Drive

098280 Singapour

Ainsi que:

Jean-Emile Rosenblum Gérant de catégorie A de la société n'a plus son adresse au:

72, Boulevard Exalmens

F-75016 Paris

Mais au:

38, Avenue Victor Hugo

F-75016 Paris

Référence de publication: 2014050429/21.

(140057729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.
